

4.5.3.5 Ignite SN (glufosinate-ammonium)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/ls-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 05-09-2023

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 10
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 46
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 1
- Mauvaises herbes :
 - Pour supprimer les **graminées annuelles** et les mauvaises herbes à **feuilles larges**;
 - Pour réprimer les mauvaises herbes **vivaces**.
- Moment d'application :
 - En période de **dormance** dans l'année de végétation;
 - L'application peut être faite **après la chute des feuilles** de bleuets, tard à l'automne après la récolte, mais **avant l'apparition des nouvelles pousses** de bleuets au printemps après la taille.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.3.5 Ignite SN (glufosinate-ammonium)

- Taux d'application et mélange :
 - Taux d'application : minimum **110 L/ha d'eau**;
 - ✓ Des volumes de pulvérisation plus élevés permettent d'obtenir un meilleur épandage.
 - Dose :
 - ✓ La stellaire moyenne, la stellaire verte, le chénopode blanc, le tabouret des champs et la moutarde des champs : 2,7 à 4 L/ha;
 - ✓ L'amarante à racine rouge : **4 L/ha**;
 - ✓ Le pissenlit, le chénopode glauque et la renouée liseron : **4 à 5 L/ha**;
 - ✓ Utiliser la **dose la plus élevée** lorsque la croissance de la culture ou de la mauvaise herbe est dense, les mauvaises herbes sont grosses et/ou mures, le temps est frais et sec.
- Renseignements sur le produit :
 - Herbicide de contact, **non sélectif** qui se décompose rapidement dans le sol;
 - Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance et **avant qu'elles n'atteignent une hauteur de 30 cm**.
- Restrictions :
 - **Application terrestre seulement**;
 - **Maximum de 2 applications par année** sans dépasser 6,7 de produit en une saison;
 - La rapidité d'action peut être moindre si le temps est frais (**moins de 10°C**) et que l'humidité du sol ou de l'air est faible;
 - Lorsque le mélange est fait, commencer l'agitation et faire l'application immédiatement;
 - Avec de l'eau douce, ajouter un anti-moussant;
 - Délai sans pluie : **4 heures**;
 - Délai de réentrée : **12 heures**;
 - Délai avant récolte : **n/d**;
 - **Zones tampons** : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 1 m des habitats terrestres.
- Entreposage :
 - Ne pas entreposer en dessous du **point de congélation**;
 - Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, **bien secouer** avant d'utiliser;
 - Ranger le contenant hermétiquement fermé loin des aliments pour animaux, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires;
 - Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison;
 - Entreposer dans le contenant d'origine.
- Rinçage :
 - Avant et après l'emploi de l'herbicide, toujours procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une puissante **solution détergente**.

- Équipements de protection :
 - Chemise à manches longues et pantalon long;
 - Lunettes (nécessaire si irritant pour les yeux);
 - Masque facial (nécessaire si espace clos);
 - Gants résistants aux produits chimiques;
 - Chapeau (nécessaire si l'application se fait vers le haut).

RÉDACTION 2018

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

